



**DELIBERATION N°2024/28/MJI DU 1^{ER} JUIN 2024 PORTANT DEMANDE DE
RENFORCEMENT DE PUISSANCE POUR LE COFFRET ELECTRIQUE POUR LE TERRAIN
DE FOOT DE M TSANGAMOUJI**

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 16

De votants : 16

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 26 mai 2024

Présents :

ALIDINA ASSANI CHAKA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, BOURA MCOLO VITA, HEDJA KOURAICHIA, IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SOUFFOU ABDALLAH, ABDALLAH MAMALI, AHMED SAID, MADI MARI DAROUECHI, SOUFFOU ZAIN-YA, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, MDALLAH ANLAMATI, AYOUBA ANLI, SOILIH ANSSUMATI, ALI BACARI CHARAFINA

Absents :

SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINAT, MROIVILI AMINA, VITA SOIDIKI, OUMARI RADHIA, MADI MOITSOUMOU, SAINDOU MOHAMADI, NOUDJOUR MADI ASSANI

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La commune de M'tsangamouji souhaite augmenter la puissance du coffret électrique utilisé notamment pour l'éclairage du terrain de football de M'tsangamouji.

La réhabilitation prochaine du terrain de football va intégrer un éclairage sportif plus puissant qui va exiger une puissance électrique plus importante.

Il est donc demandé au conseil municipal de valider la demande de renforcement de puissance du coffret électrique du terrain de football au conseil départemental.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal



DECIDE

- 1) Demander au conseil départemental de Mayotte de renforcer la puissance du coffret électrique alimentant le terrain de football de M'tsangamouji.
- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie

Fait et délibéré, le 1^{er} juin 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 05/06/2024
Qualité : Maire